

Miroir de Monsieur le Maire

Par Rachel ADIL, Groupe Vivons Clamart
rachel@clamoche.com www.clamoche.com

« Que la neige ne soit autorisée à tomber que le vendredi à partir de 17 heures ; et qu'elle soit fondue le lundi matin, avant 7h30. »

Cette délibération est à l'ordre du jour du conseil municipal de Clamart. Bien obligée de l'inscrire, Monsieur le Maire, ne lui en déplaît. . . Et c'est moi, conseillère municipale, qui l'ai déposée. Voilà pourquoi.

J' aime ma ville. D'où l'envie de m'investir et c'est ainsi que je me suis retrouvée conseillère municipale ; dans l'opposition. A mi-mandat, je me demande : à quoi ça sert ? Le Maire fait la pluie et le beau temps... d'où cette délibération sur la neige. C'est dans la continuité.

Sans étiquette, sans groupe politique, mes choix de vote, en séance municipale, relèvent d'une triple lecture : la place des femmes, car je suis une féministe convaincue ; l'impact budgétaire, car les dépenses, les subventions sont directement ou indirectement, en corrélation avec mon porte-monnaie ; les conséquences écologiques, car je pense au devenir de mes enfants. Mes enfants et tous les autres, Clamartois et même... les enfants non Clamartois.

Commission si spéciale

Les enfants ! Bon exemple. Le remboursement des frais de garde est une possibilité pour les élus non indemnisés. Je dépose donc une délibération en ce sens. Ce projet coïncide, justement, avec un autre point à l'ordre du jour, l'adhésion à la Charte européenne pour l'égalité homme / femme. Cette charte européenne est approuvée par l'ensemble des élus ; le remboursement des frais de garde, lui, fait l'objet d'une discussion et se traduit par un report car la nécessité d'une d'une commission spéciale. Une commission spéciale que doit organiser et présider la Première adjointe ; une commission si spéciale... Depuis septembre, quatre mois plus tard donc, elle ne s'est encore jamais tenue.

Un oubli ? Plutôt de la mauvaise volonté car deux relances faites à Madame Rakoff, Première adjointe et aux Droits des femmes, une relance auprès de Monsieur le Maire sont restées sans réponse.

Tout comme restent sans réponse d'autres demandes. Autre exemple : une question sur le coût d'une opération, Clamart sur Glace » Envoi d'un mail au Maire, au Directeur de cabinet, au chef de cabinet... et je me demande si ce n'est pas dans des cabinets, des vrais !, que finissent mes envois. A une exception près. J'ai testé la demande d'un agenda de la ville, pour ma fille, au moment de la rentrée scolaire. Là, sous 48 heures, j'ai reçu

un mail de Monsieur le Maire, stipulant « *c'est avec plaisir que j'offre un agenda de la ville à votre fille.* » Comme quoi, quand il veut, il peut répondre.

Un réponse si je veux ?

Évidemment, cette commission ainsi que ces demandes, toutefois nécessaires pour effectuer ce travail d' élu municipal, représentent un investissement en temps, pour moi... mais encore pour le personnel des services. Or, ce temps existe pour le conseiller du service communication. 54 minutes au téléphone, a-t-il passé avec moi, à propos de ma Tribune dans Clamart Infos, le journal municipal. J'ai signé « *Parti des mères, Pas du maire !* » Presqu'une heure pour tenter de me convaincre de changer ma signature pour *in fine*, la censurer. Censure, mot utilisé qui me vaut un courrier lettre du Maire. Comme quoi, là encore, quand il veut, il peut répondre !

Dois-je ajouter que par soucis de mieux faire, j'ai décidé de faire des formations ; ces formations élus, un droit. Et je file droit chez le directeur de cabinet, encore lui, qui a oublié, n'a pas transmis, me renvoie au DRH, n'envoie pas ma convocation à mon travail... à tel point que j'en suis arrivée à chercher une formation pour faire valoir mon droit à partir en formation !

Lui, même s'il veut, je me demande s'il peut. Et de « *peut* » en « *pleut* », comme je n'en peux plus, j'en arrive à ce dépôt de délibération, miroir.

« Que la neige ne soit autorisée à tomber que le vendredi à partir de 17 heures ; et qu'elle soit fondue le lundi matin, avant 7h30. »

Délibération qui a demandé plusieurs longs mails (sans réponse), des échanges de vives voix (le Maire, le directeur de cabinet qui me renvoie sur le chef de cabinet qui me renvoie sur le Directeur, etc)... Délibération qui n'a pour seul but, que de démontrer :

Monsieur le Maire se moque d'une élue de l'opposition ; au tour de l'opposition de faire de même.

Monsieur le Maire fait la pluie et le beau temps... et bien, qu'il neige maintenant !